

26/02/2025

Date de la convocation :
18/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2025_04	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	5

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 février à 15h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - LAUGIER Lucette TROIN.

Absents excusés : Mme LUCAS, Aurore
Mme GRANDAZZI Sandrine
M. BIGHETTI de FLOGNY Charles
M. TROIN François ayant donné procuration à M. Yves CAMOIN

Secrétaire de séance : M. CAMOIN Yves

Objet : Poste d'Adjoint Technique à temps non complet, à l'école de COMPS-sur-ARTUBY.

Modification du temps de travail (+1heure)

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de l'Adjoint technique à temps non complet travaillant à l'école, (23 heures hebdomadaires) afin d'assurer le remplacement de l'ATSEM durant sa pause déjeuner, soit 15 min /jour donc 1 heure hebdomadaire)

**après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

DECIDE de porter, à compter du 01/09/2024, de 23 heures à 24 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de l'Adjoint Technique de l'école de COMPS-sur-ARTUBY

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 27 FEV. 2025
et publication le: 27 FEV. 2025
Le Maire

Le Maire
A. BARALE

